

FCPI Fortune 3

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation
Article L.214-41 du Code Monétaire et Financier

Code ISIN FR0011014901

- Profitez d'une fiscalité avantageuse en soutenant des PME technologiques et en diversifiant votre patrimoine.
- Accédez au savoir-faire d'une équipe expérimentée dans la gestion de FCPI depuis 2001.
- Bénéficiez des perspectives potentielles de rendements élevés tout en mutualisant votre risque sur trois secteurs d'investissement.

Les FCPI présentent un risque de perte en capital, les fonds sont bloqués un minimum de 7 ans (soit jusqu'au 30 septembre 2018) et un maximum de 10 ans (soit jusqu'au 30 septembre 2021), une part importante des actifs est investie dans des sociétés non cotées présentant une faible liquidité.



Truffle Capital
Entrepreneurs Investisseurs



Une fiscalité avantageuse

Applicable sous certaines conditions (consulter la note fiscale, non visée par l'AMF)

Au moment de la souscription, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'ISF égale à 50 % des versements (hors droits d'entrée) multipliée par le pourcentage de l'actif du FCPI investi en titres éligibles (80 %), soit 40 %, dans la limite d'une réduction de 18 000 euros annuels par foyer fiscal.

Vous bénéficiez également d'une exonération partielle d'ISF pendant la durée de conservation des parts. Vous pouvez aussi bénéficier d'une réduction d'IR égale à 22 % des versements (hors droits d'entrée) non affectés à la réduction d'ISF, dans la limite d'une réduction de 2 640 euros annuels pour un célibataire, veuf ou divorcé, et de 5 280 euros annuels pour un couple soumis à une imposition commune.

Les plus-values distribuées par le FCPI ou réalisées par le porteur à l'occasion de la cession de ses parts seront exonérées d'IR (sauf prélèvements sociaux).

Exemple : M. et Mme X, mariés et soumis à imposition commune au titre de l'ISF et de l'IR, souscrivent des parts du FCPI Fortune 3, dont le pourcentage de l'actif investi en titres reçus en contrepartie de souscriptions au capital de sociétés éligibles est fixé à 80 %. La souscription est immédiatement et intégralement libérée pour un montant de 20 000 €.

M. et Mme X choisissent d'affecter à la réduction d'ISF les trois quarts du versement effectué, soit 15 000 €, et le solde, soit 5 000 €, à la réduction d'IR.

Au titre de l'année 2011, les intéressés sont susceptibles de bénéficier des deux avantages fiscaux suivants :

- une réduction d'ISF de 6 000 € [(15 000 € x 80 %) x 50 %] ;
- une réduction d'IR de 1 100 € (5 000 € x 22%).

Attention, M. et Mme X ne peuvent pas bénéficier au titre de la fraction du versement qui a donné lieu à la réduction d'ISF, soit 15 000 €, d'un complément de réduction à l'IR pour les 20 % de ladite fraction correspondant à l'actif du FCPI non investi en titres reçus en contrepartie de souscriptions au capital de sociétés éligibles.

Attention :

Un placement dans de jeunes sociétés innovantes comporte un niveau de risque important, et les sommes sont bloquées jusqu'en 2018 voire jusqu'au 30 septembre 2021 au plus.

80 % au minimum de l'actif du FCPI sera investi en titres de PME, les 20 % restant de l'actif seront principalement investis en instruments de taux et fonds monétaires.

Une stratégie d'investissement sélective

Truffle Capital suivra la même stratégie d'investissement pour le FCPI Fortune 3 que pour tous les autres FCPI gérés par nous à ce jour.

Une spécialisation dans trois secteurs :

Les Technologies de l'Information	Les Sciences de la Vie	L'Énergie
contenu et connectivité, mobiles, Internet, logiciels techniques, sécurité de l'information et VoIP (les secteurs à fort potentiel).	Biotech, medtech les technologies de rupture destinées à répondre à des besoins médicaux insatisfaits.	Energies traditionnelles et nouvelles technologies focalisées sur l'efficacité énergétique, la gestion de l'énergie, les nouvelles technologies pour les énergies traditionnelles et renouvelables (vent, eau, soleil, géothermie, biomasse, biogaz, biofuel).

La diversification dans ces trois secteurs correspond à la fois à la spécialisation propre à chacun des trois Directeurs généraux ainsi qu'à une volonté de diversifier les risques sur trois secteurs différents.

Truffle Capital a ainsi réalisé près d'une quarantaine d'investissements depuis 2001, en parfaite adéquation avec sa politique d'investissement.

Une focalisation sur des «spin-offs» : les spin-offs sont de jeunes entreprises principalement issues d'essaimages de groupes, de laboratoires, ou d'universités, qui démarrent en bénéficiant de la technologie et du savoir-faire déjà développés depuis plusieurs années par des chercheurs et des ingénieurs de haut niveau. Les spin-offs ont ainsi un rapport risque / rémunération plus attractif qu'une «start-up», qui démarre son activité très en amont.

Attention : *le risque en demeure malgré cela élevé car les spin-offs sont aussi de très jeunes sociétés.*

Un environnement porteur : les grands groupes industriels focalisent leurs activités sur leur cœur de métier, créant ainsi de nombreuses opportunités de spin-offs d'entreprises positionnées sur des secteurs à forte croissance. Truffle Capital est un interlocuteur reconnu de ces grands groupes.

Le domaine des technologies de l'information offre beaucoup d'opportunités d'investissement, dans un marché porteur. L'industrie des logiciels reste dynamique malgré la crise, le chiffre d'affaires des 100 premiers éditeurs de logiciels européens ayant augmenté de 8,4% en 2009 par rapport à 2008 (source : Truffle 100 Europe). L'Internet, une des plus grandes révolutions technologiques de nos temps, est également un domaine prometteur avec son usage qui continue à s'étendre dans le monde entier, et l'Europe est au centre de l'innovation dans ce secteur. Enfin, Le marché des télécom & mobiles a crû de manière exponentielle dans les années récentes et

présente toujours un très fort potentiel de croissance (en France, le taux de pénétration du mobile est proche de 92 % - source : ARCEP, 2009).

Le secteur des sciences de la vie est extrêmement favorable pour l'investissement en raison du vieillissement de la population et la capacité de petites sociétés innovantes à répondre à des besoins médicaux encore insatisfaits. Les biotechnologies représentent un relais de croissance indispensable pour les grands laboratoires qui font face à une chute de la productivité de leur R&D, et cherchent donc à faire des acquisitions ciblées de petites sociétés très innovantes. Le marché mondial des dispositifs médicaux continue également à croître grâce au développement de technologies innovantes (chirurgies peu invasives, miniaturisation des systèmes pour l'exploration in vivo, robotique et automatisation...).

Dans le secteur de l'énergie, les technologies dans les économies d'énergie ont un grand avenir : des technologies permettant une amélioration des procédés d'extraction, de traitement, et de transformation de matières premières, des technologies permettant l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'adoption de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, la réduction des émissions de gaz carbonique. La croissance de la population mondiale conduit à une demande accélérée pour l'énergie, entraînant une hausse dans ces marchés. Enfin, la récupération et le recyclage des matières premières constituent aussi un enjeu important.

Une équipe de gestion expérimentée



Henri Moulard

Président et Co-fondateur

Ancien Président de Generali France, de Neuflyze et ABN Amro France et de la Lyonnaise de Banque

Ancien Président des comités d'audit de Crédit Agricole, LCL, Calyon et d'Amundi.

Membre actuel du comité d'audit de Neuflyze Vie.

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon, DESS en droit public.

Officier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre National du Mérite.



Mark Bivens

Directeur d'investissement, Technologies de l'Information

10 ans d'expérience en capital investissement.

Entrepreneur expérimenté, ayant créé trois sociétés de technologie aux Etats-Unis avec la réalisation d'une cession industrielle.

MBA de Kellogg (USA) et en ingénierie électrique de l'Université de Chicago (USA).



Jean-François Fourt

Directeur Général Et Co-fondateur

Spécialiste dans les spin-offs dans le domaine de l'Energie.

Chef d'entreprise à Silicon Valley pendant 15 ans, pionnier en matière de transfert de technologie.

Ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Toulouse, DEA en Biochimie de l'Institut Polytechnique de Toulouse, MBA de San Francisco State University (USA).



Adrian Field

Directeur d'investissement, Energie

Anciennement chez 3i (fonds de private equity).

Expérience opérationnelle acquise chez Ballard Power Systems et Xcellsis Fuel Cell Systems.

MBA Finance d'EM Lyon, Master en Ingénierie de British Columbia (Canada), B.Eng de McGill (Canada).



Philippe Pouletty

Directeur Général et Co-fondateur

Fondateur de plusieurs sociétés de biotechnologie dont deux sont cotées en bourse en Amérique du Nord.

Président d'honneur de France Biotech, l'association française de l'industrie de biotechnologie.

Docteur en médecine, ex-interne des hôpitaux de Paris, major de l'Institut Pasteur et ancien chercheur à l'Université de Stanford (USA).

Chevalier de la Légion d'Honneur.



Antoine Pau

Directeur d'investissement, Sciences de la Vie

3 ans d'expérience chez Mazars (audit légal de sociétés pharmaceutiques et de fonds d'investissements) et chez Novartis Pharma

(département Business Planning & Analysis).

Pharmacien et MBA de l'ESSEC.



Bernard-Louis Roques

Directeur Général et Co-fondateur

Pionnier du capital-risque dans le domaine des technologies de l'information depuis quinze ans, dont quatre ans au sein d'ABN Amro Capital, avec à son actif une quinzaine d'introductions en bourse.

Ancien chef d'entreprise.

Diplômé d'ESSEC et du MIT (USA).

Une équipe support spécialisée

L'équipe de gestion est soutenue par une équipe support spécialisée, et compte 9 collaborateurs : un CFO, un chargé des relations investisseurs, un manager middle office, 4 contrôleurs de fonds, un chargé de comptabilité et des ressources humaines et une assistante de direction.

Attention : il existe un risque de changement d'une partie ou de la totalité de l'équipe pendant la vie du FCPI Fortune 3.

Les caractéristiques du fonds

Société de gestion :	Truffle Capital
Dépositaire :	Société Générale
Valeur d'origine des parts A :	100 €
Souscription minimale (hors droits d'entrée) :	10 parts, soit 1 000 €, puis en nombre entier de parts
Valorisation :	Trimestrielle

Frais & Commissions

Catégorie agrégée de frais	Taux de frais annuels moyens (TFAM) maximum	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum*	Dont TFAM distributeur maximum**
Droits d'entrée et de sortie	0,48 %	0,69 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,24 %	1,47 %
Frais de constitution	0,048 %	0 %
Frais de fonctionnement non-récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,48 %	0 %
Frais de gestion indirects	0,32 %	0 %
Total	4,56 %	2,16 %

* sur 10 ans - ** sur 7 ans

Taux d'investissement en titres éligibles de nos fonds sous gestion au 31/12/2010

Année de création	Nom du Fonds	Taux d'investissement en titres éligibles	Date limite d'atteinte du quota
2002	Europe Innovation 2002	98 %	30/09/2003
2003	Europe Innovation 2003	110 %	31/12/2005
2004	Europe Innovation 2004	109 %	31/12/2006
2005	UFF Innovation 5	101 %	30/06/2008
2006	Europe Innovation 2006	88 %	31/12/2008
2008	Fortune	79 %	30/06/2010
2008	UFF Innovation 7	46 %	30/04/2011
2008	Innovation Plurielle	106 %	31/12/2010
2009	UFF Innovation 8	3 %	31/12/2011
2010	Fortune 2	NS	15/06/2012
2010	UFF Innovation 10	NS	15/10/2012

Avertissement

L'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF) attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de sept (7) années, sauf cas de déblocage anticipé prévu dans le Règlement. Cette durée de sept (7) années est prorogable sur décision de la Société de Gestion jusqu'à trois (3) fois une (1) année pour atteindre un maximum de dix (10) années liquidation comprise. Le Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI), catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique "profil de risque" de la notice d'information.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.